



## Dossier de presse.

# Le Département des Côtes d'Armor reçoit le titre de « Territoire de commerce équitable »



---

### Contact presse

Claudine PASQUIER

Tél. 02 96 62 63 28

Courriel. [PASQUIERClaudine@cg22.fr](mailto:PASQUIERClaudine@cg22.fr)

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse



## Communiqué de presse

Saint-Brieuc, mardi 27 novembre 2012

### **Le Département des Côtes d'Armor reçoit le titre de « Territoire de commerce équitable »**

Le titre de « Territoire de commerce équitable » a été attribué au Conseil général des Côtes d'Armor par le jury national 2012 et récompense l'engagement de la collectivité dans ce domaine. Il sera remis à Isabelle Nicolas, Vice-présidente en charge de la coopération internationale et des affaires européennes lors d'une cérémonie en clôture de la conférence débat « Circuits courts alimentaires du Brésil aux Côtes d'Armor ».

#### **LE DÉPARTEMENT TÊTE DE PONT D'UN COLLECTIF.**

A l'initiative du Département, un collectif d'acteurs départementaux du commerce équitable est né qui finalise une démarche initiée dès 2003. Cette plateforme locale d'échanges et d'actions communes est composée de :

- Artisans du Monde st Brieuc
- Bretagne Commerce Equitable Nord Sud
- CCFD de Lannion
- CCFD de Saint Brieuc
- D'Addis et d'Ailleurs
- Voisins de panier
- Lobodis
- Biocoop La Gambille
- Le CEDAPA (le Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome)
- MAB (Maison de l'Agriculture BIO).

#### **UNE DÉMARCHE PRAGMATIQUE**

Le concept de "Territoires de Commerce Equitable" (TCE) vise à démultiplier l'impact du commerce équitable grâce à l'engagement coordonné de tous les acteurs d'un territoire. Les objectifs sont raisonnables et surtout expérimentés avec l'organisation au mois de mai de la quinzaine du commerce équitable.

#### **LE COMMERCE ÉQUITABLE AU SEIN MÊME DU DÉPARTEMENT.**

Les pratiques imaginées au sein des réseaux de commerce équitable Nord-Sud inspirent désormais des initiatives fondées sur les produits locaux. Les recherches menées sur la consommation engagée montrent la forte convergence, dans l'esprit des consommateurs, entre commerce équitable et achat de produits identifiés comme d'origine locale.

#### **Contact presse**

Claudine PASQUIER

Tél. 02 96 62 63 28

Courriel. [PASQUIERClaudine@cg22.fr](mailto:PASQUIERClaudine@cg22.fr)

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse

## LE COMMERCE ÉQUITABLE UN MARCHÉ EN PROGRESSION QUELQUES CHIFFRES

Aujourd'hui le commerce équitable mondial représente 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En France, en 2010, il génère un chiffre d'affaires estimé à plus de 350 millions d'euros. Les produits alimentaires représentent près des trois-quarts de ventes de produits issus du commerce équitable, mais les autres secteurs (modes, décoration, textiles ou cosmétiques) se développent également. Les 2/3 des ventes se font en grandes surfaces. Le reste est réalisé dans des circuits spécialisés.

Des études menées par la FRCIVAM Bretagne permettent d'évaluer à environ 500 le nombre d'emplois générés par les "circuits courts alimentaires" dans les Côtes d'Armor.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR CONSOLIDE SON ENGAGEMENT DANS CE DOMAINE.

En s'inscrivant dans le concept de « Territoire de Commerce Équitable », le Département consolide son engagement démarré par la signature en 2003 de la Charte sur le Commerce Équitable initiée par Max Havelaar France. Ce concept propose aux collectivités de s'engager sur cinq objectifs précis :

- S'engager par délibération à acheter des produits issus du commerce équitable.
- Contribuer à développer les produits équitables dans les commerces et restaurants du territoire.
- Inviter les principales entreprises et organisations du territoire à acheter des produits du commerce équitable.
- Communiquer sur les réalisations et les enjeux.
- Créer un Conseil Local pour le Commerce Équitable.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL, SUPPORT LÉGITIME POUR ANIMER UNE PLATEFORME OPÉRATIONNELLE.

Les acteurs locaux du Commerce Équitable se sont regroupés et ont accepté de travailler ensemble. Dans ce cadre le Département est perçu comme le support légitime pour animer la plateforme opérationnelle.

Les quatre axes de son rôle sont :

- une fonction de garant du sérieux du travail collectif, validé par le titre « Territoire de Commerce Équitable » ;
- une fonction d'animation du comité, afin de préparer et mener à bien des actions collectives ;
- une fonction d'acheteur pour ses besoins propres ;
- une fonction d'appui général à la démarche par des actions de communication, la mise à disposition de locaux et la sensibilisation des autres collectivités.

### LA QUINZAINE DU COMMERCE ÉQUITABLE AU MOIS DE MAI.

Une des opérations collectives est la quinzaine du commerce Équitable qui sera organisée au mois de mai 2013.

#### Contact presse

Claudine PASQUIER

Tél. 02 96 62 63 28

Courriel. [PASQUIERClaudine@cg22.fr](mailto:PASQUIERClaudine@cg22.fr)

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse

## LA CHARTE POUR UN COMMERCE ÉQUITABLE.

En 1997, les principaux acteurs du commerce équitable œuvrant en France se sont réunis en créant la Plate-Forme française du commerce équitable. Celle-ci a élaboré un texte définissant le cadre de cette alternative économique :

Engagements impératifs

1. Dans une approche solidaire du commerce équitable, travailler d'abord avec les producteurs parmi les plus défavorisés, dans le cadre d'un développement durable.
2. Refuser systématiquement une quelconque forme d'esclavage ou de travail forcé, y compris l'exploitation des enfants.
3. Contractualiser entre les différents partenaires des garanties portant sur :
  - le prix du produit qui permet une juste rémunération des acteurs économiques. Celle-ci prend en compte leurs besoins et ceux de leur famille, notamment en termes de formation, de santé, de protection sociale. ;
  - la qualité des produits ;
  - le versement d'un acompte lorsque les organisations de producteurs n'ont pas le fonds de roulement nécessaire pour acheter la matière première, ou pour vivre tout simplement entre la commande et le règlement final ;
  - le délai de livraison.
4. Privilégier des relations commerciales durables avec les producteurs. Pour eux, c'est la durée qui assure l'avenir.
5. Assurer la transparence dans le fonctionnement des différents partenaires, qui passe par une information réciproque à chaque étape sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, les processus de production et de distribution, les prix, les marges.
6. Accepter le contrôle sur le respect de ces principes, à chaque étape du processus.

Critères de progrès

1. Une organisation participative respectueuse de la liberté d'expression et de l'avis de chacun. Cela peut se traduire dans un groupe par une prise de décision démocratique, ou dans une entreprise, par la négociation entre patronat et syndicats.

2. Le respect de chacun, sans discrimination aucune.

N° 1.2 - Page 8

3. L'élimination du travail des enfants en utilisant les moyens les plus adaptés dans l'intérêt de l'enfant. Le travail des enfants ne peut être toléré que dans une période transitoire, en vue d'une scolarisation ou d'une formation. Souvent, l'arrêt immédiat du travail des enfants générerait des conséquences plus préjudiciables encore aux enfants et à leur famille.

4. La valorisation des potentiels locaux des producteurs : utilisation d'une matière première ou d'un savoir-faire locaux.

5. Une production et une distribution favorisant une utilisation raisonnée des matières premières et des sources d'énergie, ainsi que leur renouvellement.

6. Le circuit le plus court et le plus simple possible entre producteurs et consommateurs.

7. L'encouragement des producteurs à l'autonomie, en privilégiant la diversification des débouchés, notamment sur le marché local. L'activité économique doit être rentable en elle-même, et donc parfaitement distincte d'autres formes de financements.

8. Un engagement des acteurs envers leur environnement socio-économique. Par exemple, les bénéfices réalisés sont réinvestis dans l'entreprise et/ou dans des programmes de développement à caractère collectif, économique, écologique ou social, y compris la formation.

9. Une information qui permette au consommateur d'effectuer un achat fondé et responsable, et à l'acte d'achat de relier le producteur et le consommateur. Le commerce équitable ne s'établit pas seulement à travers une relation économique, mais favorise des échanges culturels et sociaux avec les producteurs, ou tout au moins avec les pays auxquels ils appartiennent.